



Annulation d'une location de salle pour un anniversaire

Par **DEMIGNE**, le **02/08/2010** à **00:49**

Bonjour,

Que se passe t-il quand une location de salle a été faite avec seulement un acompte de versé et que celle-ci ne peut avoir lieu à l'initiative du locataire. Il n'y a pas eu d'arrhes ni d'acompte de versé seulement une caution. Un contrat a été établi avec suelement les modalités d'arrivée et de départ.

D'avance merci